

L'ajournement

nal de Wood Buffalo. Les autres seront pris dans d'autres régions qui n'ont pas été précisées.

En vertu de l'accord de 1930 avec l'Alberta sur le transfert des ressources, tout terrain qui n'est plus utile à un parc national doit être légué au gouvernement de l'Alberta. C'est une étape essentielle dans le transfert de terrains aux Indiens. La deuxième étape essentielle, c'est qu'aucun terrain ne peut être retiré à un parc national sans le consentement du Parlement.

Le ministre doit prendre une décision après avoir considéré toutes ses responsabilités. Tous les ministres doivent le faire. Lorsqu'il s'agit de questions importantes, le cabi-

net prend une décision en commun. Dans le cas présent, l'approbation de la Chambre sera aussi nécessaire. Par conséquent, sans qu'on admette qu'un conflit d'intérêts existe, il est évident qu'un débat et une étude entièrement publics auront lieu avant que toute mesure ne soit prise en vue de modifier les limites du parc.

M. Paproski: Après les prochaines élections.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 2 heures demain.

(A 10 h 35, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)